

PREFET DE L'AVEYRON

PREFECTURE

Direction
de la coordination
des politiques publiques
et de l'appui territorial

Bureau de l'environnement
et du développement durable

**CESSATION D'ACTIVITE
D'UNE INSTALLATION CLASSEE POUR LA
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
SOUMISE AU REGIME DE LA DECLARATION**

*LA PREFETE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'Honneur*

201800489

Vu le livre V – titre 1er du code de l'environnement,

Vu la déclaration de Monsieur COMBY Jean-Pierre indiquant la cessation de l'activité de son pressing situé 1 bd de Gaulle à VILLEFRANCHE DE ROUERGUE au 1^{er} septembre 2014 ;

Vu les observations émises par l'inspecteur des installations classées en date du 4 décembre 2018 ;

DONNE RECEPISSE DE CESSATION D'ACTIVITE

à

**Monsieur COMBY Jean-Pierre
38, rue du mas du tricot
12200 VILLEFRANCHE DE ROUERGUE**

DELAIS ET VOIES DE RECOURS

Le présent récépissé ne peut être soumis qu'à un contentieux de pleine juridiction. Il peut être déféré au Tribunal Administratif de TOULOUSE – 67, rue Raymond IV – 31000 TOULOUSE :

- 1) par l'exploitant dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification
- 2) par les tiers, personnes physiques ou morales, les communes intéressées ou leurs groupements, dans un délai d'un an à compter de la publication ou de l'affichage du présent récépissé.

Fait à Rodez, le 04/12/2018

